

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **SERAING**

Appel aux candidatures en vue de la constitution d'une réserve de recrutement d'employé(e)s d'administration (D2)

La Ville de Seraing est sur le point de se constituer une réserve de recrutement d'employé(e)s d'administration. Pour en faire partie, il vous faudra passer des épreuves écrites et orale et répondre également à quelques conditions.

Si vous êtes intéressé(e), vous devrez remplir le **formulaire** situé en bas de page et introduire votre candidature pour le **15 novembre 2024** prochain au plus tard.

1) CONDITIONS GENERALES :

- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

2) CONDITIONS PARTICULIERES :

Être en possession :

- soit d'un certificat homologué d'études secondaires inférieures, à savoir au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré – CESDD) ou d'un titre réputé équivalent ;
- soit d'un titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré ;
- soit d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.

3) EPREUVES :

Épreuves écrites :

- Mathématiques
- Connaissance de la langue française
- Seront considéré(e)s comme ayant satisfait à l'épreuve écrite, les candidat(e)s qui auront obtenu **6/10 des points dans chacune des deux branches et 7/10 sur l'ensemble de celles-ci.**

Épreuve orale :

Présentation d'un sujet au choix du (de la) candidat(e) : commentaire et discussion permettant notamment de déceler le degré d'intelligence du (de la) candidat(e), son sens pratique, sa maturité et sa sociabilité – **50 points** – **Minimum requis : 6/10 des points.**

La cote requise pour l'ensemble des épreuves (écrites et orale) est de 7/10 des points.

4) CANDIDATURE :

Les candidatures doivent être introduites, pour le **15 novembre 2024**, par l'intermédiaire du **formulaire** se trouvant au bas de cette page.

Lors de l'encodage de votre inscription, il vous est demandé de joindre :

- **copie du titre, diplôme, certificat requis.**

A l'issue de l'introduction de votre candidature via ce formulaire, un email vous sera transmis automatiquement. Cet email comportera votre numéro d'inscription que vous devrez mentionner dans tout échange relatif à cet appel.

Les personnes ne disposant pas du matériel informatique utile à l'introduction de leur candidature ou à l'annexe de ces documents obligatoires, doivent dès lors fournir en mains propres les documents requis (**copie des diplômes, titres, certificats requis**) au service du Personnel de la Ville de Seraing, Place Kuborn n°5 à 4100 SERAING, **du lundi au jeudi de 8h à 11h45 et de 13h à 16h45 ainsi que le vendredi de 8h à 12h30.** Veuillez, si vous avez introduit votre candidature sans les annexes, vous munir de votre numéro d'inscription qui vous sera automatiquement transmis par email lors de l'introduction de votre candidature sur le site de la Ville.

La date ultime pour l'introduction des candidatures est fixée au 15 novembre 2024.

Seules les candidatures expédiées dans le délai imposé et complétées des documents requis (**copie des diplômes, titres, certificats requis**) seront acceptées. **Aucun rappel émanant de nos services ne sera envoyé.**

Toute candidature ou autre pièce expédiée après ce délai sera rejetée.

Pour tous renseignements complémentaires:

Service du personnel de la Ville de SERAING, téléphone : **04/330.83.36. – 04.330.83.47.**